

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION

Je soussigné, Dario Spagnolo, Président de l'organisme de formation O'clock, atteste que Kevin Alois, domicilié au 6 rue des Verchere, Sérézin-du-Rhône (69360), a suivi avec assiduité et régularité la formation "Développeur web" du 03 juin 2019 au 07 novembre 2019 d'une durée de 735 heures à temps plein (35 heures par semaine).

La formation s'est déroulée selon le format téléprésentiel, c'est-à-dire à distance mais de manière synchrone et avec une obligation de présence.

En application de l'article D. 6353-4 du Code du travail relatif à l'assiduité du stagiaire dans le cadre des formations à distance, nous disposons des justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés en application des dispositions du 1° de l'article L. 6353-1 du Code du travail. Nous tenons ces justificatifs à disposition pour toute vérification.

Par ailleurs, l'organisme O'clock a été évalué par AFNOR Certification et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle », reconnu par le CNEFOP et permettant de respecter l'ensemble des critères de l'article R. 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Fait à Paris Le 07/11/2019

Pour servir et valoir ce que de droit.

10 rue de Penthièvre 75008 PARIS Siret: 818 614 588 00023

Site internet : https://oclock.io